

Les signaux reçus par l'ARS Pays de la Loire au cours du deuxième semestre sont en nette augmentation par rapport au trimestre précédent (643 contre 515). En cause, principalement, l'épidémie de rougeole qui malheureusement s'est propagée, dans notre région comme sur l'ensemble du territoire métropolitain, faute d'une couverture vaccinale suffisante. D'autres maladies à déclaration obligatoire voient également leur nombre de signalements progresser, en particulier la tuberculose.

Ces statistiques nous permettent – et vous permettent – d'apprécier la situation épidémiologique, en complément du suivi réalisé par Santé Publique France. En ce sens, elles constituent un outil et un repère tournés vers l'action. Elles sont aussi le reflet du travail quotidien de tous ceux qui agissent en faveur de la santé publique ; depuis les professionnels de santé qui prennent en charge les patients jusqu'aux collectivités territoriales qui mènent des actions de prévention, en passant par la Cellule de veille et d'alerte de l'ARS qui analyse ces signaux et mène des investigations et des actions de « gestion du risque ».

En matière de santé publique, cette action collective est indispensable. Elle ne peut cependant se dérouler qu'à une seule condition : le signalement de toutes les maladies, événements et risques susceptibles de menacer la santé des habitants des Pays de la Loire. Merci donc à tous les « signalants », nos partenaires au service de la santé des ligériens.

**Nicolas DURAND**  
 Directeur de la Santé Publique et Environnementale de  
 l'Agence régionale de santé Pays de la Loire

## CHIFFRE-CLÉ en Pays de la Loire

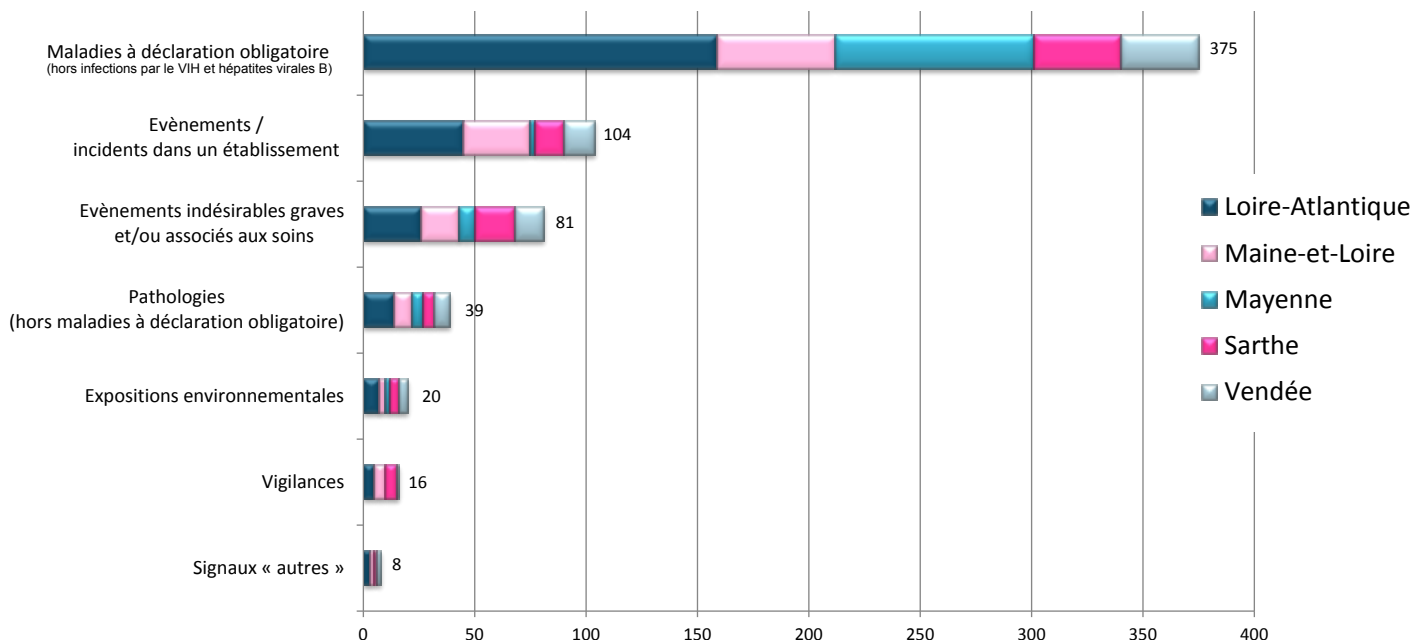
**643 signaux**

reçus au 2ème trimestre 2019

## FAMILLES DES SIGNAUX REÇUS

Les maladies à déclaration obligatoire (MDO) ont représenté plus de la moitié des signaux reçus à l'ARS au cours du deuxième trimestre 2019.

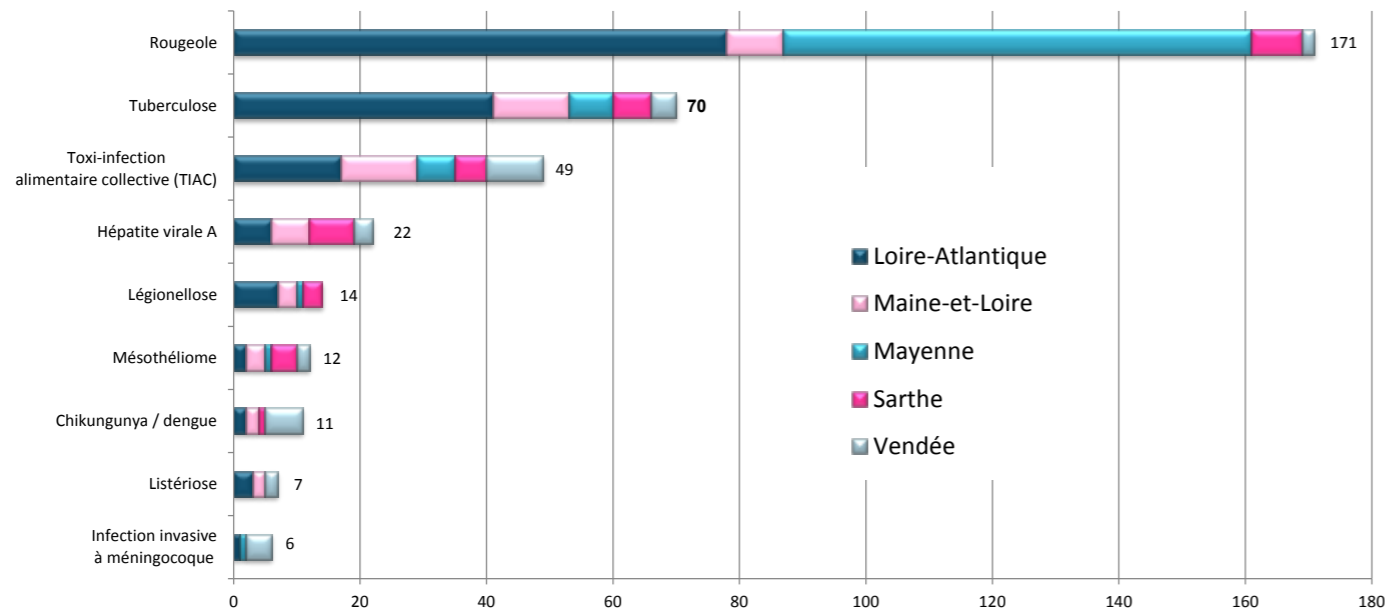
### NOMBRE DE SIGNAUX reçus à l'ARS - entre avril et juin 2019



## FOCUS sur les MDO

La rougeole a été la MDO la plus fréquemment signalée à l'ARS au cours du deuxième trimestre 2019, principalement en Loire-Atlantique et en Mayenne.

### PRINCIPALES MDO signalées à l'ARS - entre avril et juin 2019



## INFECTION INVASIVE À MÉNINGOCOQUE CHEZ UN ENFANT GARDÉ PAR UNE ASSISTANTE MATERNELLE

Les infections invasives à méningocoques restent d'actualité et nécessitent des mesures urgentes afin de protéger les sujets contacts. L'[instruction du 27 juillet 2018](#) précise les situations où l'antibioprophylaxie est recommandée ou non.

L'ARS a reçu le 19 avril 2019 un signalement par le CHU d'Angers concernant le petit L. âgé de 3 mois, présentant une hypodermite de la cheville avec fièvre, pour laquelle une hémoculture a retrouvé un méningocoque. Le sérotype renseigné quelques heures après était du groupe B, donc non sensible à la vaccination.

Les membres de la famille proche ont aussitôt été mis sous antibioprofylaxie, mais l'interrogatoire de la maman a permis de préciser que L. était dans la journée chez une assistante maternelle qui gardait 4 autres enfants âgés de 12 à 19 mois.

L'ARS a contacté les services de PMI (protection maternelle et infantile) pour avoir les coordonnées de l'assistante maternelle et ainsi obtenir les coordonnées des parents concernés. Ils ont été dirigés vers leurs médecins traitants dès l'après-midi du signalement afin d'être examinés et avoir une prescription de rifampicine, conformément aux recommandations. L'ARS a prévenu les médecins traitants de ces enfants et a vérifié la disponibilité en rifampicine auprès des pharmacies concernées.

## TOXI-INFECTION ALIMENTAIRE COLLECTIVE (TIAC) DANS UN COLLÈGE

L'ARS a été informée le vendredi 10 mai 2019 d'une suspicion de TIAC survenue le jour même dans un collège, avec 70 malades. Les investigations visant à décrire et à rechercher la cause de l'épisode ont été réalisées par l'ARS en lien avec l'infirmière scolaire et la Direction Départementale de Protection des Populations du Maine-et-Loire (DDPP49). Selon l'évaluation effectuée le lundi 13 mai, 264 personnes au total rapportaient des troubles digestifs dès le vendredi après-midi (principalement diarrhées et vomissements) parmi les 399 personnes ayant déjeuné le vendredi midi.

Les examens microbiologiques réalisés (2 coprocultures et prélèvements alimentaires) n'ont pas permis de mettre en évidence de bactérie pathogène. L'analyse épidémiologique confirmait cependant cette TIAC liée au repas du déjeuner du 10 mai 2019, au vu de la répartition des signes cliniques et de la durée médiane d'incubation. Au final, l'hypothèse la plus plausible est une origine toxique (ce qui explique les résultats biologiques négatifs), probablement liée à la consommation de haricots blancs.

## FOCUS sur les Événements Indésirables Graves (EIG) & Événements Indésirables graves associés aux soins (EIAS, EIGS)

Au cours du deuxième trimestre 2019, l'ARS a reçu 75 signalements d'événements indésirables graves et/ou associés aux soins (EIG, EIAS, EIGS). Ces signalements étaient répartis au sein de la région comme suit : 22 événements venant d'établissements de Loire-Atlantique, 18 pour la Sarthe, 16 pour le Maine-et-Loire, 13 pour la Vendée et 6 pour la Mayenne.

Après vérification et qualification par l'ARS, 32 événements sont en cours d'analyse approfondie par les établissements de santé et les établissements médicosociaux déclarants.

## LE SUICIDE de patient (en ES) et de résident (en EMS)

Il représente 13% des dossiers suivis au département Maitrise des risques en santé de l'ARS depuis le début de l'année 2019.

Les services et établissements spécialisés en psychiatrie sont les plus impactés. Des suicides de résidents d'Ehpad (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) sont également signalés.

La survenue d'un suicide d'un patient en établissement de santé (ES) ou d'un résident en établissement médico-social (EMS) relève bien d'un événement indésirable grave liés aux soins. Il doit être déclaré sur le portail national des signalements.

Seule l'analyse approfondie des causes peut permettre d'identifier des facteurs non liés aux soins et ceux liés aux soins, ainsi que les mesures barrières.

### Recommandations de l'ARS :

- Signaler la survenue d'un suicide de patient / résident sur le portail national des signalements
- Mener une analyse approfondie des causes (RMM)
- Contacter la mission accompagnement à l'analyse des EIGS de QualiREL santé si besoin
- Utiliser des outils d'évaluation du risque suicidaire

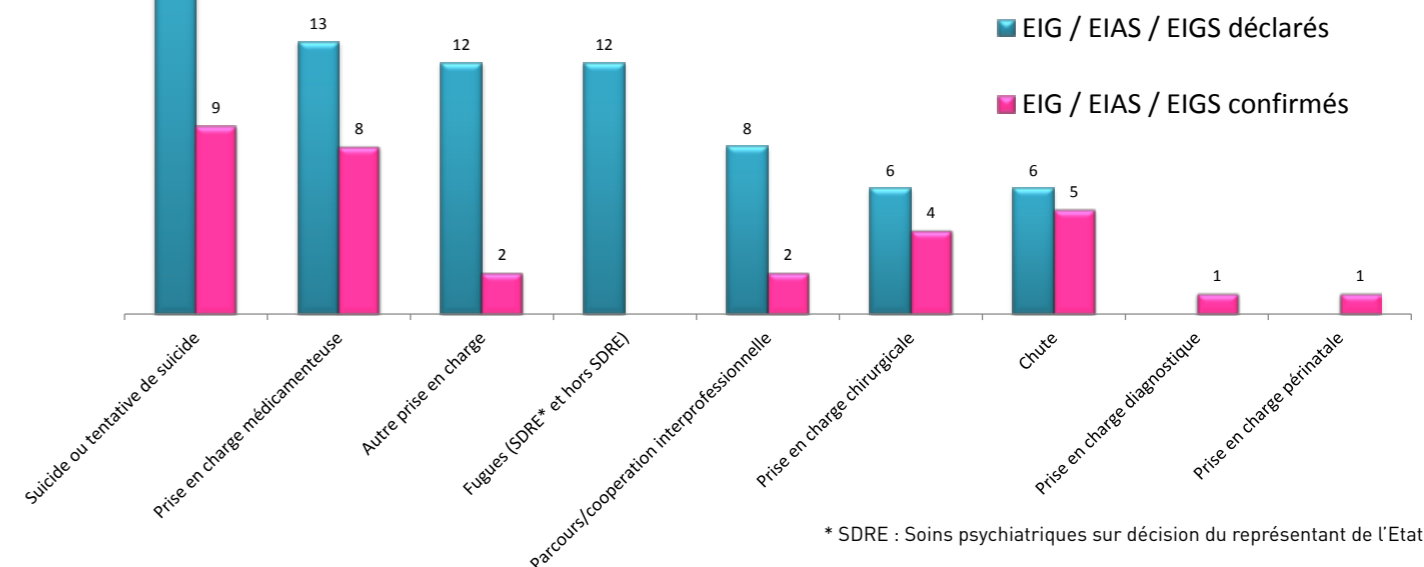
QualiREL Santé prépare un nouvel espace pour parler EIG et REX (retour d'expérience). Une fiche retour d'expérience sur le suicide sera bientôt disponible sur son site internet : <http://www.qualirelsante.com>.

### Pour aller plus loin :

- <https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/bulletin-de-sante-publique-conduites-suicidaires>
- <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche1-4.pdf>

## NATURE DES EIG / EIGS REÇUS

### NATURE DES ÉVÉNEMENTS INDÉSIRABLES GRAVES ET/OU ASSOCIÉS AUX SOINS signalés à l'ARS - entre avril et juin 2019



\* SDRE : Soins psychiatriques sur décision du représentant de l'Etat

**Pour signaler** les  
**Maladies à Déclaration Obligatoire**  
et les  
**Alertes Sanitaires**

 **0800 277 303 (24h/24h)**

**Mel : ars44-alerte@ars.sante.fr**

**Fax : 02 34 00 02 89 (24h/24h)**



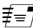
**POUR SIGNALER LES**

**ÉVÈNEMENTS INDÉSIRABLES :**

**<https://signalement.social-sante.gouv.fr>**

**accessible aux**

- particuliers**
- professionnels de santé**
- autres professionnels**

Agence Régionale de Santé Pays de la Loire  
Direction de la Santé Publique et Environnementale  
17 boulevard Gaston Doumergue - CS 56233  
44262 NANTES CEDEX 2  
 [ars-pdl-dspe@ars.sante.fr](mailto:ars-pdl-dspe@ars.sante.fr)

Retrouvez l'ARS Pays de la Loire sur [www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr](http://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr)      
et sur les réseaux sociaux

